



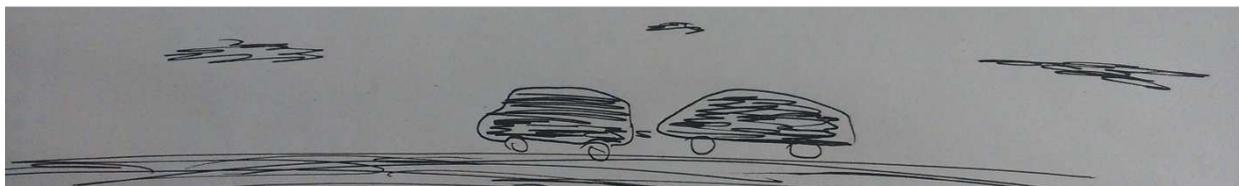
"Les Gens du voyage font leur colloque" 3^{ème} édition

**De la loi 1969 à la loi ALUR.
Des politiques d'habitat ?
Quelles perspectives ? Politiques, législatives ?**



**Vendredi 18 septembre 2015
à RENNES de 9h à 17h**

**Esplanade Charles de Gaulle de 9h00 à 17H00
(Sous le chapiteau blanc)**



"Les Gens du voyage font leur colloque" 3^{ème} édition

De la loi 1969 à la loi ALUR. Des politiques de "non-habitat" ?

Objectif du colloque

La nouvelle édition du colloque organisé par les ONG "Diférence" et France Liberté Voyage avec le soutien de la ville de Rennes a cette année plusieurs objectifs.

Il s'agira de réaliser un état des lieux des avancées politiques et administratives relatives à la loi de 1969, ainsi que de mesurer les actions qu'il reste à mener pour son effective suppression.

Il permettra également d'échanger sur le récent décret apporté par la loi ALUR, sur ses impacts et les actions intéressantes à mener et de préparer une mise en garde face à l'apparition prochaine d'éventuelles lois nuisibles aux voyageurs.

Toujours en permettant les échanges entre politiques, voyageurs, chercheurs, représentants des pouvoirs publics et institutions concernées, ce colloque doit aussi permettre de définir des perspectives stratégiques et des engagements pour lutter contre toutes les formes de discrimination que subissent les voyageurs.

Contexte

Loi 1969 :

En juin 2015, l'Assemblée Nationale a enfin statué pour la disparition de la loi du 16 juillet 1969. Cependant, le processus n'est pas terminé. L'abrogation de la loi doit encore être discutée et validée au Sénat, de nouveau à l'Assemblée Nationale et enfin promulguée par le Président de la République.

Il faudra donc attendre encore plusieurs mois avant que cette loi soit supprimée et encore davantage pour que de nouvelles dispositions soient effectives. Les titres de circulation restent d'actualité comme le reste de la législation.

Dans un premier temps, il n'est pas possible de simplement attendre. **Que devons nous mener et organiser comme démarches afin que l'abolition de la loi soit bien réelle et que cette décision ne tombe pas dans les abîmes ?**

Dans un second temps, il est nécessaire de commencer à prévoir et organiser les changements occasionnés par l'éventuelle disparition de la loi (nouveau mode de régulation et d'entrée dans les aires d'accueil, modalités de vote pour les voyageurs, etc.).

Loi ALUR :

En avril 2015, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) se voit affublée d'un nouveau texte portant atteinte au droit d'habiter en caravane et plus particulièrement à celui de résider en famille et sur terrain privé.

La loi ALUR voulait, en 2012, lutter contre toutes les formes d'habitats précaires et contre le mal logement, mais ce décret réduit le nombre de caravanes à deux par terrain. Au lieu de favoriser l'accès à l'habitat aux plus précaires, cette loi s'attaque à l'habitat atypique.

A l'évidence, en plus des refus des collectivités qui seront désormais légitimés, les familles en place risquent de vivre de nouvelles expulsions.

Ce décret porte réellement atteinte au droit des personnes vivant en caravane en durcissant les conditions d'accès aux terrains privés.

Il est donc important de réfléchir à porter une action contre ce décret. **Que pouvons-nous faire juridiquement ?**

Ce décret a été voté sans aucune forme de consultation en 2015. Il n'y a pas eu de débat public, ni d'information. Dès lors, **peut-on s'attendre à de nouvelles lois contre l'habitat caravane ? Comment faire pour prévenir ces méthodes de passage en force et ce type de loi ?**

Montée générale de la violence :

En parallèle, bien que les propos anti Gens du voyage perdurent largement, les actes de violence augmentent radicalement. Une nouvelle étape est franchie. Les propos anti-voyageurs se sont fortement développés ces derniers mois de la part de certains élus locaux et nationaux ; ouvrant par là-même la possibilité au citoyen lambda d'en faire autant.

Les actes physiques sont de plus en plus fréquents (caravanes brûlées, coups de fusil, barrage à l'installation de voyageurs, ...)

Une avancée juridique dans un sens, une détérioration dans l'autre, des propos anti gens du voyage et racistes de plus en plus récurrents, des violences physiques grandissantes...

Qu'en est-il aujourd'hui ? Mais surtout que pouvons-nous faire ?

La situation concerne plusieurs champs disciplinaires à la fois, que le colloque devra tenter de couvrir : histoire, géographie, sciences sociales et politiques. Il entend réellement prendre en considération la parole des concernés comme acteurs de changement.

Déroulement de la journée du vendredi 18 septembre 2015

Matin:

8h45 : **Accueil des participants**

9h : **Introduction et présentation du festival et du colloque**

- Anthony Dubois - Vincent Ritz

9h15 : **Ouverture par les représentants locaux, régionaux et nationaux**

- Monsieur Honoré Puil représentant Rennes Métropole et la Ville de Rennes

9h 30 : **Restitution des actions de 2014 suite aux précédents colloques**

- Lanna Hollo - Milo Delage

La loi de 1969, où en est on et que reste -t-il à faire ?

10h : **La loi de 1969, où en est on réellement et que reste t'il à faire ?**

- ✓ Les étapes restantes, les impacts, et l'organisation à suivre organiser une pression
- Dominique Raimbourg - Jean-Yves Leconte

10h30 : **Les attentes et les propositions des voyageurs pour :**

- ✓ Maintenir une pression politique
- ✓ Une nouvelle organisation d'habitat avant et après l'abolition de la loi.
 - Table ronde avec : Nelly Debart, Milo Delage, Jérôme Bonin, Anthony Dubois, Jean Claude Pelleix, et d'autres invités à confirmer
- ✓ Une évolution du régime de domiciliation. + Invité : Joseph Rustico

11h45 : **Echanges avec la salle**

12h : **Pour la reconnaissance des diversités d'habitat**

- Manuel Domergue

12h30 : **Echanges avec la salle**

12h45 : **Repas**

Après midi:

La Loi ALUR

14h : **La Loi ALUR : nouveau dispositif en faveur de l'habitat mobile ?**

- ✓ Rappel succinct des principales dispositions en matière d'urbanisme
- ✓ Les incidences concrètes de la loi ALUR sur le plan géographique
- ✓ L'impact sur l'organisation sociale
 - Jérôme Bonin - Samuel Délepine - Jérôme Prugneau

15h15 : **Quelles solutions pour habiter sur un terrain privé aujourd'hui ?
Une solution juridique est elle possible ?**

- ✓ Quelle vigilance appliquer et actions à mener contre ce type de législation ?
 - Olivier Le Mailloux, un représentant des Défenseur des Droits à confirmer

15h45 : **Echanges avec la salle**

Montée de la violence

16h : **Que faut-il faire face aux cas de violence, de discrimination ?**

- ✓ Table ronde avec l'ensemble des invités et Maxime Cessieux
- animée par Omero Marongiu

16h30 : **Echanges avec la salle**

16h45 : **Conclusion**

- Vincent Ritz

17h : **Clôture et fin**

- Anthony Dubois - Fernand Delage

Vendredi 18 samedi 19 et dimanche 20 octobre : concerts, cirques, vieux métiers du monde forain ...



Les intervenants



Jérôme (Gigi) BONIN :

Président de l'Association des Fils et Filles d'Internés du Camp de Saliers. Il travaille sur un projet de recherche et d'appropriation d'une mémoire occultée et inconnue, notamment celle des "internés du camp de Saliers". Il est aussi "médiateur" pour les Gens du voyage à Arles.



Maxime CESSIEUX :

Avocat pénaliste. Il est membre du Conseil de l'Ordre du barreau des Hauts-de-Seine, dont il préside la commission pénale. Membre du Syndicat des Avocats de France, il intervient de façon régulière dans les procédures pénales en matière de discrimination.



Nelly DEBART :

Présidente de l'Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens. Elle siège à la Commission nationale consultative des gens du voyage et dans plusieurs commissions départementales dans le sud-est.



Fernand (Milo) DELAGE :

Président de l'ONG France Liberté Voyage. Le but de cette association est la défense et la promotion des droits et des intérêts des gens du voyage.



Samuel DELEPINE :

Maître de conférences en géographie sociale à l'Université d'Angers. Responsable du projet Habitat Léger, Mobile et Réversible. Auteur de "Atlas des Tsiganes : les dessous de la question Rom"(2012).



Manuel DOMERGUE :

Directeur des études de la Fondation Abbé Pierre. Il dirige la rédaction du rapport annuel sur l'état du mal-logement en France. Il a co-écrit, *Crise du logement : bien la comprendre pour mieux la combattre* (Editions du Cavalier Bleu), *Le petit livre noir du logement* (La Découverte, 2009) et *Une guerre cachée aux origines de la Françafrique* (La Découverte, 2011).



Anthony DUBOIS :

Président de l'ONG "Diférence", association bretonne qui intervient aussi dans d'autres régions. "Diférence" s'implique sur les questions liées à l'emploi des voyageurs mais aussi des problématiques liées à l'habitat.



Lanna HOLLO :

Représentante d'Open Society Justice Initiative en France qui intervient sur les questions de discriminations. L'OSJI a récemment publié une étude relative aux contrôles d'identité discriminatoires. Elle a écrit l'ouvrage pour l'ERRC intitulé "Hors d'ici ! L'anti tsiganisme en France"



Jean Yves LECONTE :

Sénateur représentant les français établis hors de France, Membre de la Mission commune d'information sur le nouveau rôle et la nouvelle stratégie pour l'Union européenne dans la gouvernance de l'internet, Membre du Conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Membre de la Cour de Justice de la République, Vice-président de l'Assemblée des français de l'étranger.



Olivier LE MAILLOUX :

Avocat au barreau de Marseille, auteur de la question prioritaire de constitutionnalité sur la loi du 3 janvier 1969.



Omero MARONGIU-PERRIA :

Sociologue de l'ethnicité et des religions, spécialiste en politiques de non-discrimination et de management de la diversité. Co-fondateur du Centre Européen de Formation aux Diversités.



Jean Claude (Bébé) PEILLEX :

Président de l'Union de Défense Active Foraine, dépositaire de la poursuite devant la Cour Européenne des droits de l'Homme qui a porté devant le conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité visant à abroger la loi du 3 janvier 1969.



Jérôme PRUGNEAU :

Professeur agrégé de géographie à l'Université d'Angers, il est aussi membre du laboratoire Espaces et Sociétés. Ses travaux de recherche portent sur les inégalités et les vulnérabilités liées à l'habitat (surendettement immobilier, enjeux de l'habitat léger et mobile), ainsi que sur les territorialités des jeunes et des enfants.



Dominique RAIMBOURG :

Député de Loire-Atlantique, rapporteur de la proposition de loi qui vise à abroger la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.



Vincent (Nara) RITZ :

Coordinateur et animateur du projet "Les gens du voyage font leur colloque" pour l'ONG France Liberté Voyage.



Joseph RUSTICO :

Juriste, il est actuellement directeur à l'Association A.S.A.V à Nanterre pour l'Accueil des Voyageurs 317-325. Il a écrit différents articles sur les thématiques des Gens du voyage (droits sociaux, scolarisation, accueil des Gdv, etc).



Inscriptions

Avant le 11 septembre 2015

Ce colloque est gratuit mais **l'inscription est obligatoire**.
Pour vous inscrire envoyez un mail à nara_ritz@yahoo.fr

Remerciements

A la ville de Rennes et à Rennes Métropole pour leur aide et leur mise à disposition de la salle, de l'Esplanade et des infrastructures.



Aux intervenants, aux artistes, aux forains et autres participants d'avoir pris de leurs temps, de leurs énergies,...

Aux associations qui nous ont accompagnés à l'élaboration du colloque, notamment Les fils et filles des Internés du camp de Saliers, L'Union de Défense Active Foraine et celles présentes pour leurs soutiens et aides.



ASSOCIATION DES FILS ET FILLES D'INTERNÉS DU CAMP DE SALIERS
N° W132004610



et à tous les voyageurs et "gadgé" qui nous ont aidés dans cette entreprise, notamment : Mickaël, Philippe, ...

Plan d'accès

Adresse : Esplanade Charles-de-Gaulle, 35 000 Rennes

Situation : Centre-ville - à 500 mètres de la gare SNCF et proche de la bouche de métro Charles de Gaulle

Salle : Chapiteau blanc - capacité : 250 places assises

